



19^{ème} Tournoi Rapide d'Échecs du Chablais 21 septembre 2025

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : GENERALITES

- Le Cercle d'Échecs d'Évian organise le 21 septembre 2025 le 19^{ème} Tournoi Rapide du Chablais à la salle polyvalente de la maison des associations -1 nouvelle route du stade -74500 Evian les Bains.
- Le tournoi est ouvert à tout joueur titulaire d'une licence de la Fédération Française des Echecs pour la saison en cours ou d'une licence d'une fédération reconnue par la FIDE pour les joueurs étrangers.
- Les joueurs non licenciés qui désirent participer au tournoi doivent prendre une licence sur place.

Article 2 : REGLES DU JEU ET APPARIEMENTS

- Les règles du Jeu sont celles adoptées lors du 93^{ème} Congrès de la FIDE de Chennai (Inde) et entrées en application le 1er janvier 2023.
- Les appariements se font au système suisse intégral (Règles CO4) avec l'aide du logiciel « Papi 3.3.8 » (forts-faibles, aucune protection, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement).
- Seront appariés pour la 1^{ère} ronde les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Article 3 : DEROULEMENT DES RONDES

- Le tournoi se déroule en 7 rondes à la cadence 15'+5''/coup
- Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié à la ronde suivante et sera exclu du tournoi.
- À la fin de chaque partie, les joueurs remettent le jeu en position de départ puis le gagnant (ou les blancs en cas de partie nulle) apporte le résultat à la table de marque.

Article 4 : HORAIRES

- La clôture des inscriptions est fixée à 9h45.
- La 1^{ère} ronde débutera à 10 heures. La remise des prix se déroulera à partir de 18 heures.

Article 5 : DROITS D'INSCRIPTION ET LISTE DES PRIX

- Droits d'inscription : 20 € (Adultes) ou 10 € (Jeunes).
- 16€ (adultes) et 8€ (jeunes) avant le jeudi 18 septembre 2025 à minuit dans le cas d'une préinscription en ligne sur le site du club d'Évian : <http://www.echecs-evian.fr>
- La liste détaillée des prix sera affichée dans la salle de jeu avant la 4^{ème} ronde.

Article 6 : CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

- Le classement est établi au nombre de points.
- Les départages appliqués à ce tournoi seront le Buchholz tronqué, puis la Performance suivis du Buchholz intégral.

Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023

- Les prix au classement général seront partagés entre les ex-aequo selon le système Hort.
- Les prix spéciaux et par catégorie seront attribués, en cas d'égalité de points de partie, au joueur ayant le meilleur départage.
- Les prix ne sont pas cumulables. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.
- Les enfants de moins de 14 ans qui choisissent de participer au Défi Jeunes ne pourront pas prétendre aux prix en espèce.

Article 7 : RAPPELS DISCIPLINAIRES

- Il est rappelé aux joueurs :
 - D'éteindre les téléphones portables.
 - De ne pas porter de montre, même mécanique, durant les parties
 - De ne pas analyser les parties dans la salle de jeu.
 - D'éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

*

Article 8 : NOMS DES ARBITRES

- L'arbitre Principal est Jean-Luc Fédéral LURVOIS – Arbitre Open 2.

Article 9 : ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

- Tous les participants s'engagent à respecter le présent Règlement Intérieur.

Laurent BARDOLLE

Président du Cercle d'Echecs d'Evian

Jean-Luc LURVOIS

Arbitre Principal